

# Demande de remboursement de crédit de TVA

Au titre de la période ..... (mois ou trimestre/année)

## Identification de l'entreprise (mentions obligatoires)

- Numéro NIS : .....
- Nom / Prénom : .....
- Raison sociale : .....
- Adresse du principal établissement : .....
- .....
- .....
- Adresse de correspondance : .....
- (si différente de la première) .....
- .....
- Téléphone : .....
- Activité exercée : .....
- .....
- Code BIC : ..... IBAN : .....
- (joindre un relevé d'identité bancaire)

## Demande de remboursement

Le soussigné (nom, prénom, qualité de la personne habilitée à engager l'entreprise).....

certifie que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de chiffre d'affaires et déclare tenir à la disposition de l'Administration les documents et pièces justifiant la réalité des indications et des chiffres mentionnés dans ses déclarations.

Il sollicite le remboursement de la somme de (en chiffres) : .....€

Attention : le montant dont le remboursement est demandé doit figurer obligatoirement sur la ligne 28 de la déclaration et ne peut plus faire l'objet d'une imputation.

A Monaco, le .....

**Signature (3)**

Demande déposée suite à (cocher la case correspondante) :

- 1<sup>ère</sup> demande (création le .....
- Cession, cessation, décès le .....
- Autres

## **Remboursement du crédit non imputé**

A – Report du crédit de TVA apparaissant en B3 de la déclaration de chiffre d'affaires :

.....

B – Remboursement demandé en ligne 28 de la déclaration de chiffre d'affaires :

.....

C – Crédit à reporter en ligne 29 de la prochaine déclaration :

.....

## **Règlementation**

La TVA déductible dont l'imputation n'a pu être opérée sur la taxe due peut faire l'objet d'un remboursement dans les conditions fixées par les articles A-109 à A-118 de l'annexe au code des taxes sur le chiffre d'affaires.

La procédure est ouverte aux entreprises redevables de la TVA.

Elle s'applique à l'issue de chaque mois ou trimestre civil.

Pour une demande au titre des onze premiers mois ou des trois premiers trimestres civils, le crédit à rembourser doit être au moins égal à 750 €

Pour une demande au titre du mois de décembre ou du dernier trimestre civil, le crédit à rembourser doit être au moins égal à 150 €

## **Délais**

En principe, la demande doit être déposée dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration de taxe sur le chiffre d'affaires faisant apparaître le crédit dont le remboursement est demandé.

## **Documents à transmettre**

- Relevé d'identité bancaire de l'entreprise demanderesse (ou représentant dument qualifié) ;
- Mandat si le signataire de la demande n'est pas le représentant légal de l'entreprise, lors de la première demande ou en cas de changement de mandataire ;
- Justificatifs du montant du crédit dont le remboursement est demandé (extraits de grand-livre, relevé des factures d'achat, copie des principales factures) **lorsqu'il s'agit de la première demande présentée par une entreprise nouvelle.**